

Climat : - 35 % d'émissions en 2030

ENVIRONNEMENT La feuille de route climatique de la Belgique se précise

- La Belgique n'a toujours pas d'accord sur le partage de l'objectif climat pour 2020, mais elle en a bientôt un nouveau pour 2030.
- Autrement plus corsé (- 35 %), mais flexible.

A lors qu'après sept ans de débats, les Régions et le fédéral ne sont toujours pas d'accord sur le partage intrabelge de la charge climatique pour 2020, un nouvel horizon s'annonce.

Ce mercredi, la Commission européenne publiera officiellement sa proposition de partage de l'objectif européen pour 2030 entre les 28 Etats membres. *Le Soir* a pu en prendre connaissance.

1 Un objectif européen. Pour rappel, devant les Nations unies, l'Union européenne s'est notamment engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre « d'au moins 40 % » en 2030 par rapport à 1990. Ce chiffre fixé au niveau européen doit faire l'objet d'une répartition entre les 28. C'est le sens de la proposition de la Commission de ce mercredi.

Objectif retenu pour la Belgique : -35 %. Un effort plus important que ce que notre pays espérait. Pour rappel, l'objectif 2020 de la Belgique est une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 15 % par rapport à 1990. Et il y a de fortes chances pour que notre pays n'y parvienne pas.

2 Pour la Belgique, 35 %. C'est le 4 juillet dernier, lors d'une réunion avec notre administration fédérale (représentation permanente et service climat de l'administration fédérale) que le verdict a été présenté par le secrétaire général adjoint de la

Commission, accompagné du patron du service climat européen, le... Belge Jos Delbeke.

Poursuivant sur la lancée de 2020, la Commission propose de se servir du critère du produit intérieur brut par habitant pour répartir les objectifs entre les Etats membres : aux plus riches les efforts les plus importants. Tel quel, cela donnerait une cible de 38 % pour la Belgique. Mais en octobre 2014, les pays les plus nantis de l'Union ont obtenu qu'on prenne aussi en considération le principe du « coût-efficacité » qui suppose que les réductions d'émissions sont réalisées en priorité là où elles coûtent le moins cher. L'exécutif européen applique donc des corrections pour les petits Etats membres riches en introduisant une dose de coût-efficacité.

3 Des « flexibilités ». Au final, l'objectif belge chute à 35 %. Mais ce n'est pas fini. La Commission propose en effet deux

« flexibilités ». La première permettra à la Belgique d'acheter sur le marché européen des permis de CO₂ des grandes industries et de les utiliser pour atteindre son objectif général. Réduction possible « jusqu'à 2 % ». Deuxième flexibilité : un calcul encore à définir de réductions grâce au piégeage du carbone par les forêts, les sols, etc. Réduction possible : 0,5 % supplémentaire. Vu la grande incertitude des calculs

dans ce domaine, l'utilisation des « puits de carbone » végétaux a toujours été dénoncée par les dé-

fenseurs de l'environnement qui y voient une manœuvre dilatoire éloignant des « vraies » réductions d'émissions.

Au bout du compte, l'objectif belge tomberait donc à 32,5 %. Autre bonne nouvelle : le point de départ du calcul serait la moyenne atteinte entre 2016 et 2018. Or, les émissions belges sur

cette période pourraient être relativement élevées. Cela allégera d'autant le rythme de l'effort à réaliser. C'est un élément « très avantageux » pour la Belgique, dit-on du côté de la Commission. Dans un document interne, notre administration souligne qu'il s'agit en réalité du facteur le plus important dans le calcul de l'effort à réaliser sur 2021-2030 ; plus important même sur l'objectif en soi. Cette faveur a d'ailleurs été dénoncée par les organisations de protection de l'environnement.

4 Tensions en vue ? Cela n'empêchera pas notre pays de se trouver parmi les mécontents de la proposition. Dans un document informel « pro domo » transmis à ses partenaires, la Belgique avait fixé son propre objectif à 31,3 %. Cette « ouverture » avait suscité une vive réaction de la Fédération des entreprises de Belgique qui avait plaidé pour que la Belgique défende un objectif « beaucoup plus strict », proche de -24 %.

Même si en coulisse on la juge plutôt équilibrée, la proposition de la Commission risque de tendre l'atmosphère en Belgique.

On sait que les partis de la majorité fédérale, notamment la N-VA, s'étaient montrés très vifs à la veille d'une réunion des chefs d'Etat en octobre 2014, allant jusqu'à évoquer la possibilité d'un veto de notre pays. Du jamais-vu. Pas sûr que la proposition de la Commission leur plaira davantage. Lors de la présentation, nos représentants ont en tout cas déjà exprimé leur « étonnement », ont rappelé l'évolution démographique que notre pays devrait connaître dans les années à venir et se sont plaints du manque de transparence des calculs de la Commission.

5 Négociateur. La suite ? « On va rentrer dans des négociations, mais la Commission va essayer de ne pas toucher aux chiffres, dit un observateur averti. Ce serait ouvrir la boîte de Pandore. » La Belgique ? « Elle réservera sa réponse en observant les réactions des autres pays, notamment les plus frileux, comme la Pologne [qui a demandé un objectif de 0 %, NDLR]. S'il y a beaucoup d'opposition, la Belgique pourrait se ranger derrière les mécontents. L'objectif sera de réduire l'effort au maximum en augmentant au maximum les possibilités et éventuellement en cherchant à obtenir le droit d'acheter les surplus de réduction des pays de l'Est, leur air chaud. »

La proposition de la Commission doit obtenir l'aval des Etats membres et du Parlement européen. ■

MICHEL DE MUELENAERE

COMMENTAIRE

MICHEL DE MUELENAERE

**NE PAS
GEINDRE,
MAIS AGIR**

La Commission présente aujourd'hui sa proposition de répartition des engagements climatiques que l'Europe a pris devant le monde. Comme on le dit en coulisse, il y a peu de chance pour que les 28 dansent de joie sur la table. La loi du genre voudra que les uns et les autres se plaignent d'une charge trop lourde. Plaidant ceci, arguant de cela. La Belgique en sera, cela ne fait pas un pli. Notre pays aime le climat, il trouve qu'il faut agir, être décidé, ambitieux. Mais lorsqu'il s'agit de traduire cela dans les faits, il est nettement moins chaud. Voyez la pantalonnade du « *burden sharing* », le partage intrabelge des objectifs climat pour... 2020 : des années de palabres, toujours pas réglé. La dernière réunion, ce mardi, a débouché sur une promesse de se revoir... fin août. A peine aura-t-on bouclé (si l'on boucle) qu'il faudra remettre le couvert pour discuter des objectifs 2030. Autrement plus ambitieux. Bien du plaisir, messieurs dames !

D'ici 2050, la Belgique, l'Europe, devront avoir réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 %. Sur la scène internationale, les 28 se posent parmi les plus ambitieux, même si, de réunion en réunion, leur crédibilité vacille parfois. La Belgique s'est toujours posée en aiguillon, mais on ne peut pas se faire champion d'une cause et freiner des quatre fers lorsqu'il s'agit de passer à l'acte. Les actes, on les connaît : investir dans la rénovation des bâtiments, le logement, les transports en commun et les modes doux, limiter le transport routier, changer nos modes de consommation, envisager une taxe carbone... Des propositions existent qui mériteraient un débat, absent aujourd'hui. Et surtout, on sait que chaque année perdue est une année qui comptera double en termes d'efforts à accomplir. Il est temps de montrer qu'en Belgique, on ne geint pas, on agit.

ÉCHÉANCE 2030**L'Europe en fait un paquet**

L'objectif européen contenu dans le « paquet 2030 » est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990. Cette réduction devra se réaliser par le recours à des efforts internes – pas question d'aller acheter des crédits d'émission de CO₂ dans d'autres pays. Cet objectif de 40 % est subdivisé en un objectif de - 43 % pour les grandes entreprises et un objectif de - 30 % pour les autres secteurs (logement, transport, agriculture, bureaux, déchets, PME, etc.), calculés par rapport à 2005.

L'Europe s'est engagée à porter à au moins 27 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici à 2030. Et s'est donné un « *objectif indicatif* » en matière d'économies d'énergie de 27 % d'ici à 2030. Cet objectif doit être revu en 2020, « *dans la perspective de porter ce chiffre à 30 %* ».

M.D.M.